



École Lanouette
18, rue du Couvent
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Tél. : (418) 867-1616 Télécopieur : (418) 868-2411

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'établissement de l'école Lanouette, tenue le lundi 12 février 2024, à 19 h 00, à distance.

Étaient présents(es) : **Parents d'élèves :** Mme Amélie April M. Matthieu Landry-Otis
M. Sébastien Samson-Thibault Mme Sophie Desrosiers Mme Josée Martel
Mme Sara Deschamps

Personnel école : Mme Nadine Normand Mme Marie-Josée Lévesque
Mme Roxanne Lapointe-Dubé Mme Émélie Beaulieu Mme Karine Caron
Mme Mélanie St-Pierre

Invitée : Judith Goulet x__

Participait également : Mme Édith Michaud, directrice

Secrétaire : Mme Édith Michaud, directrice

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
I. Mot de bienvenue, ouverture de l'assemblée et vérification du quorum	Mme Édith souhaite la bienvenue à tous après avoir vérifié le quorum.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	<p>Mme Josée Martel fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Samson-Thibault APPUYÉ par Mme Amélie April</p> <p>QUE l'ordre du jour soit ADOPTÉ tel quel.</p>	
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 novembre dernier.	<p>Le procès-verbal a été envoyé par courriel aux membres. Mme Édith leur demande s'ils ont des questions. Les membres n'ayant pas de questions.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Martel et APPUYÉ par Mme Amélie April</p> <p>QUE l'ordre du jour soit ADOPTÉ tel quel.</p>	
<p>4. Objets d'approbation :</p> <p>4.1 Grille-matières Lanouette 2024-2025</p> <p>4.2 Activités avec dérangement à l'horaire</p> <p>4.3 Projet éducatif</p> <p>4.4 Modification au code de vie : interdiction cellulaire</p>	<p>4.1 La grille-matières a été discuté en équipe-école. Aucune modification à la grille-matière proposée suite aux échanges.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Samson-Thibault APPUYÉ par Mme Amélie April QUE la grille-matières soit ADOPTÉE telle quelle.</p> <p>4.2 Pour le moment, je n'ai pas reçu de demande d'ajouts d'activités avec dérangement à l'horaire autres que celles présentées en début d'année.</p> <p>4.3 Le projet éducatif a été travaillé par un comité de pilotage formé d'enseignants. Il est le fruit de consultations des parents, enseignants, des autres membres du personnel. Il se veut en cohérence avec le PEVR du Centre de services scolaire.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Martel APPUYÉ par Mme Nadine Normand QUE le projet éducatif soit ADOPTÉ tel quel.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>4.4 L'interdiction d'avoir son cellulaire en classe, directive ministérielle est en vigueur depuis le 31 décembre ce qui nous amène à ajuster notre code de vie.</p> <p>École Jean-Leman</p> <p>Conformément à la directive ministérielle, il est interdit pour les élèves d'utiliser des cellulaires, des écouteurs et autres appareils mobiles (tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo personnels, dans l'établissement et sur son terrain extérieur. Certaines exceptions peuvent s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant*; ou • L'état de santé d'un élève*; ou • Les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*. <p>* Il est à noter que chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.</p> <p>Si cette interdiction n'est pas respectée, les appareils seront confisqués et déposés au secrétariat de l'école. Il sera ensuite de la responsabilité du parent de venir récupérer l'objet.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par M. Matthieu Landry-Otis APPUYÉ par M. Sébastien Samson-Thibault QUE la modification au code de vie soit ADOPTÉE telle quelle.</p>	
<p>5. Objet de consultation :</p> <p>5.1 Actes d'établissement des écoles 2024-2025</p> <p>5.2 Liste des écoles 2024-2025</p>	<p>Les membres proposent l'adoption des actes d'établissement ainsi que la liste des écoles.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>6. Objet d'informations 6.1 Fermeture service de garde relâche 6.2 Campagne de financement</p>	<p>6.1 Rappel; service de garde sera fermé lors de la semaine de relâche de mars 23-24. Les membres n'ont pas reçu de questionnement de la part des parents au sujet de la fermeture du SG pendant la relâche.</p> <p>6.2 La campagne de vente de fromage a permis de ramasser 39 244\$ en vente. Le calcul des profits reste à déterminer. Nous remercions les parents de leur précieuse collaboration.</p>	
<p>7. Correspondance</p>	<p>Aucune correspondance</p>	
<p>8. Rapport des responsables</p>		
<p>9. Rapport des responsables 9.1 Comité de parents</p>	<p>9.1 M. Sébastien Samson-Thibault a eu une rencontre du comité de parents le 6 février dernier. Lors de cette rencontre, il a été question principalement de la politique des communications.</p>	
<p>10. Autres points :</p>		

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
11. Date de la prochaine séance :	-La prochaine rencontre aura lieu le lundi 8 avril 19h00.	
12. Période de questions :		
13. Levée de l'assemblée	La rencontre se termine à 19h32. M. Mathieu Landry-Otis propose la levée de l'assemblée.	

Josée Martel, présidente

Édith Michaud, secrétaire